

N° 2017.30.03.90

ARRETÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

VU le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Considérant les travaux d'aménagement de trottoir qui doivent être réalisés rue Léon Blum à Carbon-Blanc, à partir du 03 avril 2017 et ce durant 45 jours, effectués par l'entreprise GUINTOLI et, pour la partie résine, par la société SIGNATURE, pour le compte de Bordeaux Métropole ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : À partir du 3 avril 2017, pour une durée de 45 jours les entreprises GUINTOLI et SIGNATURE sont autorisées à effectuer les travaux d'aménagement de trottoir rue Léon Blum à Carbon-Blanc.

ARTICLE 2 : Le cheminement piéton sera maintenu sur le trottoir opposé, en fonction de l'avancement des travaux.

ARTICLE 3 : Le stationnement sera neutralisé, en fonction de l'avancement des travaux.

ARTICLE 4 : Le parking, au droit du poste EDF, sera neutralisé pendant toute la durée du chantier afin de permettre aux entreprises de stocker leurs engins de chantier ainsi que les matériaux et la base de vie nécessaires aux travaux.

ARTICLE 5 : La circulation sera maintenue en alternat manuel si nécessaire.

ARTICLE 6 : La signalisation sera mise en place et conservée par les soins des entreprise GUINTOLI et SIGNATURE conformément à la réglementation en vigueur et sous leur responsabilité.

ARTICLE 7 :

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- Les entreprises GUINTOLI et SIGNATURE

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 30 mars 2017

Alain TURBY,



Maire de Carbon-Blanc,
Conseiller métropolitain
Délégué à la métropole numérique.